MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

État-major des Armées
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant la zone terre Sud

Marseille, le
N°244 /ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Yves METAYER
Commandant de la zone terre Sud

à

Monsieur Ange DESIDERI
DDT de Haute Corse

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 02B 350 25 N 0002

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 06/01/2026.
b) avis technique de l'USID de Corse du 19/01/2026.
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande de projet de centrale photovoltaïque au sol, présentée par la société Centrales PV Corse.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaitre aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au Lieu-dit "Surbajo" sur la commune de Vignale.

En conséquence et dans le cadre de ses prérogatives (c), le commandant de la zone terre Sud, représentant du Ministre auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme, émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

par ordre,
le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau infrastructure

Caserne Audéoud – 111 avenue de la Corse
BP 40026 – 13568 Marseille cedex 02
Emzd-marseille-bsi.contact.fct@intradef.gouv.fr
Dossier suivi par : ASC DELAHAYE